

Pour chaque demande contactez l' Arbeitsamt der DG:
Service « Dispenses » – Hütte 79 – B-4700 EUPEN
Tél.: +32 (0)87 638 900 – E-Mail: dispenses@adg.be
ou visitez notre site: www.adg.be

Demande de dispense dans le cadre d'une convention comme candidat entrepreneur avec une coopérative d'activités

Pourquoi cette demande ?

Vous êtes chômeur complet indemnisé et vous souhaitez vous préparer à une activité indépendante à titre principal.

Vous avez conclu une convention avec une coopérative d'activités agréée.

Vous faites partie du groupe cible « chômeur complet indemnisé » de la coopérative d'activités.

L'avantage ou l'avantage financier que vous percevez pendant la convention n'est pas supérieur à 2 euros par heure de travail prestée en vertu de cette convention.

Par cette demande vous pouvez, pendant la durée de la convention, être dispensé de certaines obligations notamment :

- vous pouvez refuser un emploi proposé;
- vous ne devez plus être disponible pour le marché de l'emploi;
- vous ne devez plus être inscrit comme demandeur d'emploi.

Base légale : art. 94 §5 AR 25.11.1991.

Si votre convention a commencé après le 31.10.2012, le montant des allocations de chômage auxquelles vous avez droit pendant ou à partir de la deuxième période d'indemnisation ne diminuera plus pendant la période de dispense.

Vous pouvez continuer à bénéficier de cet avantage durant encore 6 mois après la période de dispense si votre convention se termine avec succès et pour autant que vous ayez droit aux allocations de chômage comme chômeur complet ou à l'allocation de garantie de revenus comme travailleur à temps partiel avec maintien des droits. Pour cela, vous devez introduire une demande au moyen du formulaire C114-BONUS.

Base légale : art. 114, 5bis §5 AR 25.11.1991

Avez-vous besoin d'informations complémentaires ?

Si vous souhaitez plus d'informations :

- contactez votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) ;
- Si vous êtes chômeur complet indemnisé : lisez la feuille info « Vous voulez conclure une convention avec une coopérative d'activités comme candidat entrepreneur ? ».

Ces feuilles info sont disponibles auprès de votre organisme de paiement ou sur www.adg.be.

Que devez-vous faire du formulaire ?

Vous complétez la PARTIE I.

Vous demandez au responsable de la coopérative d'activités de compléter la PARTIE II.
Vous trouverez, dans la marge de gauche, des informations qui vous aideront à compléter ce formulaire.
N'oubliez pas de mentionner votre numéro NISS également en haut de toutes les pages du formulaire.
Vous remettez le formulaire complété à votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) avant que la convention avec la coopérative d'activités ne commence.

Et ensuite ?

L'organisme de paiement remet le formulaire à l'Arbeitsamt der DG.
L'Arbeitsamt der DG vous envoie un courrier avec sa décision.
Dans l'attente de la décision de l'Arbeitsamt der DG, vous devez continuer à respecter toutes vos obligations en tant que chômeur.



Demande de dispense dans le cadre d'une convention comme candidat entrepreneur avec une coopérative d'activités

Art. 94 §5 AR 25.11.1991

cachet dateur de
l'organisme de
paiement

Partie I : à compléter par le chômeur

Votre identité

Prénom et nom

Rue et numéro

Code postal et commune

Votre numéro NISS se trouve au verso de votre carte d'identité. Les données 'téléphone' et 'e-mail' sont facultatives

Numéro registre national (NISS) _____ / _____ - _____

Téléphone

E-mail

Votre demande

La demande doit être faite avant que la convention avec la coopérative d'activités ne commence.

Je sollicite du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / ___
_____ inclus la dispense prévue à l'article 94 §5 dans le cadre de la convention avec la coopérative d'activités visée à la partie II.

Si vous satisfaites aux conditions, la dispense est en principe octroyée pour la durée de la convention mais avec une durée maximale de 18 mois sur la carrière professionnelle. Tant que la durée maximale n'a pas été dépassée, la dispense peut être octroyée pour plusieurs conventions, successives ou non.

Signature

Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatiques. Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée disponible à l'ONEM. Plus d'infos sur www.onem.be

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Date : ___ / ___ / _____

Signature

Partie II : à compléter par la coopérative d'activités

La coopérative d'activités

Je soussigné,..... responsable de la coopérative d'activités (nom)

..... (adresse)

déclare

- que la coopérative d'activités est reconnue par le Ministre compétent de la Région par le courrier du ___ / ___ / _____;
- être en possession d'une attestation C63-COOPERATIVE D'ACTIVITES dont il ressort que le chômeur visé à la partie I fait partie du groupe cible « chômeur complet indemnisé » de la coopérative d'activités;
- avoir conclu avec (nom du chômeur) une convention "candidat entrepreneur" qui commence le ___ / ___ / _____ et se termine le ___ / ___ / _____.
- que le chômeur ne percevra aucune indemnité ou avantage supérieur à 2 euros par heure de travail prestée en vertu de cette convention.

Signature

Date : ___ / ___ / _____

Nom et signature responsable

Cachet

Personne de contact :

Téléphone :

E-mail :